

Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~  
Procès-verbal  
du Comité syndical SYDEL du vendredi 7 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 7 avril à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Eco parc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 24 Mars 2023.

|                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Étaient présents ou représentés :                                                                                               | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI est représenté par Patrick JAURES, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE est représenté par Laurent ALBERT, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ est représenté par Daniel JAUDON, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Marie PASSIEUX est représentée par Jérôme LOPEZ, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL est représenté par Marina BOURREL, Jacques RIGAUD, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL est représenté par Françoise OLIVIER, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER est représenté par Antoine GOUTELLE, Claude VALERO, Claire VAN DER HORST, |
| Absents ou excusés :                                                                                                            | Jean-Claude CROS, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, Vincent GAUDY, Yvon PELLET, Christian POUJOL,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Invités SYDEL : 30 ; Quorum : 16 Présents ou représentés : 26<br>Invités SCoT : 21 ; Quorum : 11 ; Présents ou représentés : 19 | Votants SYDEL : 26<br>Votants SCoT : 19                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint. M. JAUDON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SOTO fait alors lecture de l'ordre du jour complet de la séance et propose de valider le procès-verbal du comité Syndical du vendredi 13 janvier 2023.

Monsieur le Président soumet au vote ce procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION N° 2023-10 : SYDEL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Lecture du rapport et présentation du document synthétique par M. BARDEAU.

M. RIGAUD souligne le budget avec excédent et la bonne gestion de la structure.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, en l'absence du Président, le compte de gestion et le compte administratif sont votés.*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-11 : SCOT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Lecture du rapport et présentation du document synthétique par M. BARDEAU.

Le Président précise que le SCoT continue car il n'est pas encore finalisé et ensuite il va falloir continuer à le faire vivre.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, en l'absence du Président, le compte de gestion et le compte administratif sont votés.*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-12 : SYDEL AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023**

Lecture du rapport du document synthétique BP 2023 par M. BARDEAU.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

## **DÉLIBÉRATION N° 2023-13 : SCOT AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023**

Lecture du rapport du document synthétique BP 2023 par M. BARDEAU.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

## **DÉLIBÉRATION N° 2023-14 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PAYS CŒUR D'HERAULT A L'ASSEMBLEE DES TERRITOIRES ET AU PARLEMENT DE LA MONTAGNE D'OCCITANIE**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Présentation et explication de cette instance et des enjeux de notre présence par le Président.

M. SOTO fait des propositions qui sont validées.

Information à l'assemblée que l'installation de ce Parlement aura lieu le 20 avril 2023 à Toulouse.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

## **DÉLIBÉRATION N° 2023-15 : VALIDATION DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE (CTO) 2022-2028**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Une réunion a eu lieu récemment avec la Région pour la définition du CTO : ses répartitions, la régulation des moyens et l'optimisation des financements régionaux.

La présentation du CTO est prévue prochainement sur l'ensemble des territoires par la Région.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

## **DÉLIBÉRATION N° 2023-16 : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE DU CŒUR D'HERAULT « LE PAYS REVE » A L'HORIZON 2030**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Révision et actualisation de la charte « pays rêvé » Ce travail est engagé depuis plus d'un an : séminaires, rencontres, et création d'un groupe d'élus volontaires pour travailler ont été mis en place.

Pour information, nous avons eu le soutien de la Banque des territoires pour la démarche d'écriture.

Ce document final est non seulement agréable à consulter mais c'est aussi un document qui s'engage, c'est le document de référence qui sera joint à toutes les démarches d'appels à projet. Les 7 défis qui nous engagent formulent notre feuille de route à valider.

Lecture et présentation de l'ensemble des défis est faite en séance.

Un travail important sur la déclinaison des objectifs et sur la coordination des projets entre nos communautés de communes doit être mis en place : il devra s'agir d'une évaluation dynamique, vivante (pas que sous forme de tableau de bord).

M. GOUTELLE, participant élus facilitateurs, confirme que ce travail était très intéressant et enrichissant car il dépasse nos échelles habituelles, il est représentatif de l'état d'esprit des territoires et du Pays.

M. BESSIERE confirme que ce travail est remarquable et qu'aujourd'hui nous avons besoin de ce type de document prospectif. Dans un deuxième temps, M. BESSIERE se demande si 2030 est le bon tempo... Il faudrait aller au-delà afin que ce document soit intergénérationnel et impliquer les jeunes dans les débats.

M. ROIG confirme que l'enjeu citoyenneté est important, et qu'il nous faut retrouver le lien avec les administrés. Réinstaurer la dynamique de lien et de citoyenneté est le plus important. Il faut continuer à afficher des engagements écrits : derrière les mots, il faut associer des actes concrets. Par exemple, concernant la question du climat il va falloir prendre conscience de la situation hydro-écologique, enjeu actuel non négociable.

Mme OLIVIER (participante élues facilitateurs) précise également que le contact avec d'autres élus lors des réunions de travail est très enrichissant et que ce document prospectif englobe l'avenir pour nos jeunes. Il reste toutefois encore beaucoup de travail.

M.SOTO confirme que la notion de « Pays rêvé à 2030 » permet de nous projeter et réfléchir ensemble territorialement. Le Président remercie tous les élus qui ont travaillé sur ce projet et particulièrement Mme MORERE qui en a assuré le pilotage. Ce travail avec l'ensemble des acteurs du territoire en lien avec le SCoT est une des bases de nos fondations. A ce jour, nous repartons tous ensemble avec un projet qui n'est plus figé mais totalement connecté avec la réalité du territoire et sur les défis importants.

Mme MORERE : Il s'agit en effet, de grandes intentions mais également des actions concrètes à illustrer.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

## **DÉLIBÉRATION N° 2023-17 : ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME VERS UN TOURISME RESPONSABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE SOLIDAIRE CONVENTION DE PRET MISE A DISPOSITION D'UNE MALETTE « OUTILS DE MESURE »**

Lecture du rapport par M. CARCELLER.

M. CARCELLER souhaite soutenir les professionnels du Cœur d'Hérault pour mettre en place les avancées du tourisme durable.

Nous avons réfléchi et élaboré une mallette durable pour permettre à nos professionnels de diagnostiquer les établissements et in fine, mettre en place des économies d'énergies.

Cette mallette dotée de différents outils performants sera mise à disposition gratuitement.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N°2023-18 : TARIFS NOVEL.ID 2023**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Présentation des tarifs 2023 de Novel.Id.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-19 DESIGNATION D'UNE REPRESENTANT-E DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HERAULT EN APPUI A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION SANTE DU SYDEL**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Le Président rappelle le contrat de santé et le CLS.

Ce sont les élus qui représentent le territoire.

M. LASSALVY souhaite continuer encore quelque temps mais il faut renouveler la représentation de la vallée de l'hérault : Mme NEIL est proposée car elle s'investit sur la CCVH.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-20 : MISE EN PLACE DE PARTENARIATS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL 3D (PAT) CONVENTION AVEC 3M POUR UNE COORDINATION ENTRE LES PLATES FORMES « BOCAL » ET « MONCOEURDHERAULT.FR »**

Lecture du rapport par Mme VAN DER HORST.

Mme VAN DER HORST présente les différents axes du PAT

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-21 : MISE EN PLACE DE PARTENARIATS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE TERRITORIAL 3D (PAT) PARTENARIATS 2023 AVEC LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ET LA COMMUNE D'ANIANE**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Concernant le premier partenariat, c'est un travail avec le Conseil de développement pour renforcer la participation citoyenne au PAT : 4000 € par an pour l'investissement du Codev dans le PAT.

Concernant le deuxième partenariat, nous faisons appel à la Commune d'Aniane pour la mise en place d'un espace test agricole. La participation est de 18000 € .

M. REQUI précise que cela permet aux agriculteurs de tester leurs productions et après de s'installer dans un 2eme temps.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-22 : CONVENTION AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES DU PAYS CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Cette Convention avec la MLJ a pour but d'accompagner les jeunes à la mobilité.

Mme MORERE précise également le lien avec notre dossier RH attractivité.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-23 : APPUI DU SYDEL AU PROJET D'ECHANGEUR NORD SUR LA COMMUNE DE CLERMONTL'HERAULT**

Lecture du rapport par M. SOTO.

M. SOTO propose que le Pays participe financièrement à hauteur de 8 677€ pour l'étude.

M. BESSIERE précise que c'est un dossier vieux de 30 ans effectivement et que depuis le contexte a évolué. Un nouveau tracé très favorable est proposé, complété par une étude de trafic et de prospective.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-24 : CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUICHET UNIQUE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE AVEC LE GEFOSAT – AVENANT 2023 A LA CONVENTION 2021-2023**

Lecture du rapport par Mme MORERE.

Mme MORERE présente le contexte : nous avons déjà conventionné en 2021 avec le Gefosat mais le Conseil Régional n'a pas encore donné son orientation pour la poursuite des GURE. Nous prolongeons donc d'un an pour laisser à la Région le temps de statuer sur l'évolution des GURE

Mme MORERE informe l'assemblée des statistiques de fréquentation :

- CC Clermontais : 386 contacts au 31.12.2022 dont 130 Accompagnements personnalisés
- CC Vallée Hérault : 249 contacts et 77 accompagnements personnalisés
- CC Lodévois & Larzac : accompagnement par un autre prestataire

Mme MORERE précise qu'à ce jour il est important de faire savoir l'existence de ce service !

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-25 : MOTION RELATIVE AU PROJET DE GOLF DE LAVAGNAC (COMMUNE DE MONTAGNAC)**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Le Président propose de prendre politiquement position pour l'arrêt du projet de golf de Lavagnac Effectivement, chaque jour qui passe, nous donne un argument supplémentaire pour réserver l'eau pour nos populations.

Le Président précise que M. VIVIER attend depuis le 30 avril un complément pour le dossier de pétition à la demande de l'Etat

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2023-26 : PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU CONCERNANT LA PROSPECTIVE SUR L'EAU ET LE BASSIN DU FLEUVE HERAULT 2050 A L'ECHELLE DU SCOT CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par M. SOTO.

Présences de Messieurs DOUTREMEPUICH, Président et VIVIER, Directeur syndicat Fleuve Hérault.

Pour M. DOUTREMEPUICH, le Golf de Lavagnac est le symbole de la question de la ressource en eau tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il concerne toutes les activités humaines sur le territoire. L'étude, dans le cadre de la gestion de l'eau d'ici 2050, souhaite élargir son champ de réflexion car ce n'est plus seulement un problème hydraulique mais également un problème d'urbanisme, d'aménagement, et d'environnement. Il va y avoir des répercussions sur la qualité de l'eau due à l'utilisation de pesticides

Nous devons réagir et déployer une stratégie et une responsabilité globale et collective.

M. VIVIER rappelle le contexte :

- La CLE comporte 164 communes.
- La CLE qui pilote au niveau qualitatif, quantitatif et sur les inondations.
- Approbation en 2010 de la responsabilité du SAGE à fixer la trajectoire de la politique via un document.
- Ce document est opposable : le SCoT doit être compatible au SAGE.
- En 2010, il n'y a pas de prise en compte du changement climatique, donc décision est prise de réviser ce document avec cette dimension en parallèle, et pas uniquement par la CLE mais également avec les autres structures d'aménagement : PETR Causses et Cévennes, Scot Biterrois, Scot Pic St loup & Scot Pays Cœur d'Hérault.
- le partenariat SYDEL & CLE suggère 3 étapes :
  - ⇒ Prise en compte des changements climatiques et impacts possibles sur les conditions naturelles
  - ⇒ Mise en exergue des orientations et des perspectives pour la stratégie du Sage via des ateliers de travail avec les 3 territoires
  - ⇒ Organiser une concertation pour faire émerger des solutions (1 réelle approche stratégique avec des impacts sur le long terme)

M. JAURES informe l'assemblée que des recherches sur l'utilisation de l'eau de mer pourrait être mobilisé. M. VIVIER précise que la consultation va poser ce type de question et rechercher des solutions techniques et des moyens financiers.

M. DOUTREMEPUICH rappelle l'importance du rendement des tuyaux et les élus de terrain, ont de plus en plus de responsabilités à moyen et long terme.

Mme MORERE déclare qu'il est préférable d'effectuer ces travaux maintenant. En effet, la situation est tendue mais encore sereine.

**L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité.**

#### Point d'actualité SRADDET & SCOT

M. SOTO informe les participants du travail abordé en réunions de travail sur le SRADDET auprès de la Région.

Les orientations du SRADDET vont être beaucoup plus contraignantes que notre SCoT : difficile de se mettre d'accord entre tous les territoires (sur un inter-SCoT très large) pour les superficies à artificialiser.

Nous sommes plutôt de bons élèves, nous avons effectué un bon travail à notre niveau.

Après le SRADDET, ce sera le ZAN et il est important que le Pays soit présent dans toutes les instances régionales pour défendre nos orientations.

M. BESSIERE affirme que tout a changé : aujourd'hui il y a une place importante à la discussion au sein du Pays, au niveau des CC et des conseils des maires.

M. SOTO se félicite d'avoir signé l'arrêt du SCoT à l'unanimité en juillet dernier, car la situation avec une division aurait été très très difficile pour l'avenir.

M. ROIG précise que c'est bien l'échelle SCOT qui est la plus pertinente. Il est important que le 9 Mai 2023, nous soyons présents à la réunion de la Région pour dire des choses et défendre nos orientations afin de discuter de nos problèmes de rapport de forces avec les autres territoires.

M. GOUTELLE demande si le Scot va devoir être en conformité avec le SRADDET ? → oui

M. REQUI rappelle que la validation du SRADDET est prévue en 2024 mais déjà des consommations et partages sont en cours : 1000 hectares de consommation d'espaces sur cet inter-SCOT (Lunel, agglomération Montpellier, pic st loup) va sans doute dériver sur une forte tendance à favoriser les métropoles.

M. SOTO confirme ce point de vue car intégrer un espace où la Métropole est présente va impliquer de descendre à 25% de consommation sur les 10 ans alors que nous sommes actuellement « compatibles » SRADDET et ZAN. A notre niveau, cela permet de porter un discours qui tient la route. Cela va être très difficile pour tous les territoires qui n'ont pas de document d'urbanisme « compatible ».

M. ALBERT pose la question de la remise en cause de notre SCOT par le SRADDET.

M. SOTO : Le SRADDET s'impose à tous les documents d'urbanisme.

Mme NEGRIER-FERNANDO rappelle que nous venons d'approuver notre nouveau projet de territoire mais avec toutes les autres orientations que l'on nous impose, il ne faudrait pas que nos ambitions propres tombent. Heureusement, le Pays est la bonne échelle mais nous avons besoin de nous serrer les coudes pour pouvoir appliquer le contrat de territoire et le « Pays rêvé ». Si les nouvelles contraintes nous freinent dans notre capacité à répondre à nos populations et à notre projet de territoire, il faudra être solidaire et être au maximum présent pour représenter le Pays et porter notre voix.

M. ROIG demande l'élaboration d'une fiche synthétique de langage sur la CHARTE et sur le SCOT pour l'ensemble des élus → portage du même discours.

#### Point sur les événements à venir

Assises sur la filière forêt au Lycée agricole de Gignac, le 12 avril (conférences et concert)

#### Autres Points d'actualités :

M. SOTO sollicite l'avis sur la proposition de ratification du réseau départemental des PAT → Validation

M. BESSIERE informe l'assemblée du dispositif DPJEPS pour les jeunes disponibles depuis août 2022. Ce sont des Brevets sportifs par activités : contrat d'apprentissage dans les clubs sportifs en lien avec le groupement d'employeurs GEEP. Le financement est assuré par l'Etat. Demande du renouvellement du dispositif sur clermont en 2023. Pourquoi ne pas étendre cette proposition sur le cœur d'hérault pour les communes, les clubs sportifs et les jeunes : peut-on mutualiser ?

M. SOTO confirme que c'est intéressant notamment pour des petites communes. A diffuser et à partager sur le Cœur d'Hérault. L'apprentissage est important pour consolider les équipes sur le moyen terme.

Mme NEGRIER FERNANDO confirme l'importance de l'apprentissage mais également la formation continue. Dans les petites communes, on peut combiner les deux afin d'atteindre un temps plein.

Le Président clôture la séance en remerciant tous les membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault, venus nombreux.

La séance est levée à 11h40.

Secrétaire de séance

M. Daniel JAUDON



